

Validation et participation financière
de l'UT3 pour le nouveau laboratoire
international « Animal Farm »

**Commission de la recherche du conseil académique
du 17 mars 2022
Délibération 2022/03/CR-006**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2020/12/CA-100 du conseil d'administration en date du 14 décembre 2020 qui fixe le montant de l'enveloppe recherche pour 2021 ;

Vu la délibération 2020/11/CR-041 de la commission de la recherche du 12 novembre 2020 fixant la répartition de l'enveloppe recherche 2021 ;

Vu la délibération 2021/06/CR-025 du 10 juin 2021 définissant les forfaits annuels pour le soutien aux laboratoires internationaux selon les critères retenus ;

Après en avoir délibéré les membres de la commission de la recherche approuvent la participation de l'université Toulouse III-Paul Sabatier au nouveau laboratoire international Animal Farm (IRP) qui débute en 2022 pour une période de 5 ans (2022-2026), et décident d'attribuer une participation financière de 2 000 € pour l'année en cours.

Toulouse, le 18 mars 2022

Le Président,

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0